

Résumé de la séance du conseil communal du 13 Novembre 2008 à 20 Heures

Présents : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, ~~Christian HERNOUX~~, Mme Sophie VERHELST,
M. Jacques PETITJEAN, ~~Mme Brigitte GILLES~~, M. Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s
Communaux;
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Mme Brigitte GILLES est excusée

A l'exception du 5 °, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil, en séance publique,

1° Travaux forestiers – Budget 2008 – Liquidation devis forestier n° SS/721/3/2008 – triage de Soulme-Gochenée – Cantonnement forestier de Viroinval – Décision.

DECIDE de solliciter de Monsieur le Ministre – Ministère de la Région wallonne – Division de la Nature et des Forêts – Direction des Ressources forestières – la liquidation des subventions promises, répartie comme suit :

ZONES	Coût HTVA	Taux Subvention (%)	Montant Subvention
Toute zone 0 %	3.470,32	0	0
Toute zone 22,5 %	6.915,74	22,5	1.556,04
TOTAL	10.386,06		1.556,04

2° Décision d'adhérer à une Centrale d'achat pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service administratif :

a) **Signature de la Convention avec le Service Public de Wallonie.**

CHARGE le Collège communal de signer la Convention relative à l'adhésion à la Centrale d'achat du Service Public de Wallonie.

b) **Décision d'acquérir un véhicule automobile pour le Service administratif.**

DECIDE d'acquérir un véhicule automobile de type berline pour les déplacements du Service administratif et laisse le soin au Collège communal de déterminer les caractéristiques techniques du véhicule, dans les limites du crédit budgétaire approuvé par le Conseil et selon les disponibilités de la Centrale d'achat.

3° Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés l'enlèvement des immondices par conteneur à puce - Exercices 2009 à 2012.

ETABLIT pour les exercices 2009 à 2012, une taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et ménagers assimilés, organisé par la commune au moyen de conteneurs munis d'une puce électronique d'identification.

La taxe est fixée comme suit :

Pour les isolés : 70 € + 0,15 € le kilo de déchets.

Pour les ménages de 2 personnes : 85 € + 0,15 € le kilo de déchets.

Pour les ménages de 3 personnes et plus : 100 € + 0,15 € le kilo de déchets.

Pour les seconds résidents et professions libérales : 70 € + 0,15 € le kilo de déchets.

Ces montants couvrent :

- les douze premières vidanges de chaque conteneur
- les dix premiers kilos des déchets ménagers
- les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers et organiques
- les frais de collecte et de traitement des PMC
- les frais de collecte et de traitement des papiers et des cartons
- les frais de collecte et de traitement des objets encombrants
- les frais d'exploitation des parcs à conteneurs

A partir de la treizième vidange de chaque conteneur, une taxe supplémentaire étiquetée à 1,25 € par vidange sera prélevée.

La taxe sera perçue suivant les modalités suivantes :

- pour l'année 2009 : la taxe forfaitaire pour l'année en cours et le montant des pesées enregistrées pendant le deuxième semestre de l'année 2008.
- pour les années suivantes : la taxe forfaitaire pour l'année en cours et le montant des pesées enregistrées pendant l'année précédente.

Les gardiennes à domicile utilisant des couches jetables recevront, par année, 5 rouleaux de sacs à déchets organiques par enfant de moins de 3 ans avec un maximum de 10 rouleaux.

Pendant les 3 premières années suivant la naissance, les parents pourront recevoir 5 rouleaux de sacs à déchets organiques par enfant avec un maximum de 10 rouleaux par famille et par année.

4° Enseignement - ratification rapport annuel d'activités 2007-2008

RATIFIE le rapport annuel d'activités de l'année scolaire 2007-2008.

5° Signature convention bail emphytéotique sur Gochenée entre la commune de Doische et la SC « Les Habitations de l'Eau Noire ».

DECIDE par 8 oui et 1 abstention (C. LATHURAZ) de conclure avec la S.C. « Les Habitations de l'Eau Noire » un bail emphytéotique de 27 années concernant l'étage de l'ancienne école de Gochenée et celui de l'habitation contiguë et charge le Collège Communal de signer le bail emphytéotique.

6° Eclairage Public : Décision sur placement luminaire supplémentaire Rue St Eloi à Niverlée.

MARQUE son accord sur le placement d'un nouveau luminaire, rue St Eloi à Niverlée.

7° Ordre du jour A G. d'INASEP du 17 décembre 2008.

APPROUVE les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2008 de INASEP :

1. Approbation du plan stratégique exercice 2009 (en exécution du plan triennal 2008-2009-2010).
2. Approbation du budget 2009.
3. Augmentation de capital liée aux activités d'égouttage.

4. Modifications de la composition du Conseil d'Administration.
5. Divers

8° Ordre du jour A.G. d'INATEL du 10 décembre 2008.

APPROUVE les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 de INATEL :

1. Evaluation annuelle du Plan stratégique 2008-2010
2. Nomination statutaire
3. Garantie des vendeurs – Novation et modalités de transfert

9° Ordre du jour A.G. d'IDEG du 10 décembre 2008.

APPROUVE le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 de IDEG :

1. Evaluation annuelle du Plan stratégique 2008-2010

9 bis Ordre du jour A.G. d'IDEFIN du 10 décembre 2008.

APPROUVE le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 de IDEFIN :

1. Evaluation annuelle du Plan stratégique 2008-2010

9 ter Formation jury pour mérite sportif.

DECIDE de former un jury de 5 personnes composé de :

- l'Echevine des Sports
- le Directeur animateur du Foyer Culturel
- un conseiller communal représentant la majorité du Conseil communal : Mr Jacques PETITJEAN
- un conseiller communal représentant la minorité du Conseil communal : Monsieur Michel PAULY
- un représentant du C.A. du Foyer Culturel à désigner en son sein

10° Marché de service bancaire – Demande d'emprunts groupés - Approbation du cahier spécial des charges, choix du mode de passation – Décision :

- **Achat d'un tracteur muni d'un bras-faucheur (72.000,00 €)**
- **Réfection de la toiture de l'ancienne école et du logement social de Matagne-la-Petite (65.000,00 €)**
- **Restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite (63.566,77 €).**

DECIDE de contracter un emprunt auprès d'un organisme financier pour couvrir la dépense inhérente aux travaux et investissements suivants :

- Acquisition d'un tracteur polyvalent (72.000,00 €)
- Travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école communale et du logement social de Matagne-la-Petite (65.000,00 €)
- Travaux de réfection de la toiture de l'église de Matagne-la-Petite (65.000,00 €)

Il sera passé un marché de service bancaire pour la réalisation de ces emprunts. Le montant de l'emprunt total à solliciter est de 202.000,00 EUR.

Ce marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

